

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

.....

Ministère de l'Équipement et des Transports

Visa
DGLTEJO

0839



Arrêté N°...../MET portant adoption du Règlement Technique
Aéronautique – RTA 04, Deuxième Edition, amendement n°03 relatif aux Cartes
aéronautiques

La Ministre de l'Équipement et des Transports

VU : La loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018 portant application des dispositions de la
Loi n°2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des Ministres et aux
attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : Le Décret n°296-2018 du 30 octobre 2018 portant nomination des membres du
Gouvernement;

VU : Le décret n° 229 - 2018 du 11 juillet 2018, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement
et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : L'arrêté n°0797/MET du 25 septembre 2017 portant adoption du Règlement Technique
Aéronautique relatif aux Cartes aéronautiques.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté adopte et rend applicable les dispositions réglementaires
contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA 04 Deuxième Edition, amendement
n°03 relatif aux Cartes aéronautiques.

Article 2 : Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent
Règlement Technique Aéronautique -RTA 04 - Deuxième Edition seront fixées par décision du
Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 : Le Règlement Technique Aéronautique -RTA 04– Deuxième Edition constitue
l'annexe au présent arrêté.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le

23 NOV 2018

Amal Mint MAOULOU



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- JO 2
- Archives 2

